Saint-Césaire
Ville en mouvement

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le 8 octobre 2019 à compter de 19 h 30, à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent les conseillers : madame Joanie Généreux ainsi que messieurs Michel Denicourt, André Deschamps, Jacques Bienvenue, Gilbert Viens et Denis Chagnon.

Également présentes : M[e] Isabelle François, directrice générale et greffière ainsi que madame Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Résolution 2019-10-353

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale / Appui

---

Considérant que la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ C-12) reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Considérant que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Considérant que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Considérant qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Considérant que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Considérant que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

Considérant que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire appuie les démarches du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme ce 9 octobre 2019

M[e] Isabelle François
Directrice générale et greffière

1111, avenue Saint-Paul
Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0
Téléphone : 450.469.3108
Télécopieur : 450.469.5275
www.ville.saint-cesaire.qc.ca

Cet extrait de procès-verbal sera ratifié lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal.

P-16

REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

40 ans

MUNICIPALITÉ alliée CONTRE la Violence conjugale

REÇU LE
5 SEP. 2019
VILLE ST-CÉSAIRE

À l'attention de Madame la mairesse ou de Monsieur le maire,

Le *Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale* concourt depuis quatre décennies à promouvoir la sécurité et la protection des femmes et des enfants victimes de violence conjugale. Chaque année, nos maisons membres hébergent près de 5 000 femmes et enfants et offrent plus de 15 000 services sans hébergement.

Afin d'élargir la portée de ses actions et de mobiliser d'autres acteurs importants dans la lutte contre la violence conjugale, le Regroupement et ses 43 maisons membres ont initié, en 2016, une vaste campagne de sensibilisation impliquant les municipalités du Québec. Intitulée « *Municipalités alliées contre la violence conjugale* », cette campagne invite les municipalités à se déclarer alliées contre la violence conjugale par voie de résolution (voir un exemple ci-joint) et à rendre cette déclaration publique lors des *12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes*, qui se tiennent chaque année du 25 novembre au 6 décembre.

À ce jour, près de **440 municipalités** du Québec réparties dans 17 régions ont répondu positivement à l'appel du Regroupement et de ses maisons membres. L'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ont toutes deux appuyé la campagne dans leurs instances respectives et encouragé leurs membres à y participer.

Pour 2019, nous avons demandé aux municipalités de faire un pas de plus et de poser des gestes concrets pour contrer la violence conjugale sur leur territoire. Afin de vous aiguiller et de vous inspirer, nous avons créé un dépliant (ci-joint) présentant 25 engagements de tout ordre, que vous pouvez prendre pour soutenir les femmes et les enfants violentés dans votre communauté ainsi que les ressources qui les accueillent.

En tant que gouvernement de proximité, vous pouvez faire une différence. En engageant des actions visant à contrer la banalisation de la violence à l'égard des femmes, en contribuant à changer les mentalités et en faisant mieux connaître les ressources d'aide aux victimes ainsi qu'à leurs proches, vous contribuez à faire reculer la violence conjugale. Les femmes violentées qui s'adressent aux maisons d'hébergement viennent de tous les coins du territoire et sont de toutes catégories sociales. Il est primordial que chacune d'elles se sente soutenue par sa communauté.

Rejoignez le mouvement et ajoutez votre voix et vos actions aux 438 municipalités déjà alliées. Nous comptons sur votre engagement.

La présidente,

Chantal Arseneault

Chantal Arseneault